

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

CONSEILLERS  
en exercice : 29

Certifié publié électroniquement  
sur le site de la Commune

Convocation faite le  
**vendredi 23 février 2024**

**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Givet

*Séance du jeudi 29 février 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi vingt-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, et après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert ITUCCI, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Angélique WAUTOT, Monsieur Alain PRESCLER, Madame Jennifer PÉCHEUX, Monsieur Antoine PÉTROTTI, Madame Sylvie DIDIER, Monsieur Gérard DELATTE, Madame Frédérique CHABOT, Messieurs Claude GIGON, Claude WALLENDORFF, Mesdames Murielle KRANYEC, Roseline MADDI, Messieurs Messaoud ALOUI, Christophe GENGOUX, Mesdames Adélaïde MICHELET, Isabelle FABRE, Monsieur Éric VISCARDY, Madame Delphine SANTIN-PIRET, Messieurs Éric SAUVETRE, Raphaël SPYT, Madame Carole AVRIL.

Absents excusés : Mesdames Sandrine LEMAIRE (pouvoir à Monsieur Dominique HAMAIDE), Pauline COPPÉ (pouvoir à Monsieur Claude GIGON), Monsieur Sabri IDRISOU, Mesdames Amélia MOUSSAOUI (pouvoir à Madame Isabelle FABRE), Isabelle BLIGNY (pouvoir à Monsieur Éric VISCARDY), Monsieur Antoine DI CARLO (pouvoir à Madame Carole AVRIL), Madame Sabrina MOREL.

Monsieur Raphaël SPYT est nommé secrétaire de séance.

~~~~~

***2024/02/1 – Projet d'installation d'une unité de traitement de déchets dangereux et non dangereux, située sur le territoire de la commune de Givet, présenté par la société Givet Recycling.***

Le Maire expose que la société Givet Recycling souhaite implanter une installation de traitement de déchets sur la commune de Givet (08600). Elle consiste en une unité de valorisation de déchets soumise à autorisation aux titres des rubriques 2770, 2791, 3520, 3532, 3550 et

4001 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

De ce fait, ces activités doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale après enquête publique.

Givet Recycling a pour ambition de développer des filières locales de valorisation des déchets, sous forme de matières réutilisables directement dans l'industrie.

Le site d'implantation de cette unité de traitement serait situé sur le Parc d'Activités Communautaire de Givet (PACoG), sur un terrain de 11 hectares, appartenant à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse. Celle-ci a donné son accord pour vendre ce terrain au porteur de projet.

Le 13 décembre 2023, la Commune de Givet a été destinataire d'un courrier de la Préfecture l'informant de la mise en place d'une enquête publique, ayant pour siège la Mairie de Givet, portant sur la demande d'autorisation environnementale, en vue d'exploiter une installation de traitement de déchets dangereux et non dangereux située sur le territoire de la commune de Givet, présentée par la société Givet Recycling. Cette enquête était programmée du lundi 8 janvier 2024 au mercredi 7 février 2024.

Le 25 janvier 2024, la Commune a été informée de la prolongation de l'enquête publique de quinze jours, soit, jusqu'au 22 février 2024, et de l'organisation de deux réunions publiques (les 29 janvier et 7 février 2024) par la Commissaire Enquêtrice.

Chacun a pu prendre connaissance des différentes pièces et documents relatifs au projet, et, notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale, en format papier, dans la commune de Givet, mais aussi sur le site internet des services de l'Etat.

Le dossier était également disponible en version papier dans les Mairies de Chooz, Fromelennes, Foisches, Rancennes en France, mais aussi, Doische, Hastière ainsi que Beauraing, Houyet et Philippeville en Belgique.

La Commune, en tant que Collectivité et par l'intermédiaire du Maire, a fait le choix, durant l'enquête publique, de ne pas se positionner jusqu'à ce vote, ce, d'une part, afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête en son sein, et, d'autre part, d'être en capacité d'émettre un avis construit, réfléchi et sincère, s'appuyant sur l'ensemble des contributions et échanges qui ont pu avoir lieu durant l'enquête.

Le Maire rappelle à ce sujet que les avis émis par les différentes Communes seront pris en compte par le Préfet dans le même temps.

A la lumière du dossier d'enquête publique et des apports issus de la procédure, une synthèse a été élaborée et jointe au rapport, faisant état de nombreux aspects négatifs, notamment nuisances sonores, atmosphériques, environnementales, visuelles, impact sur la santé, retombées négatives sur l'immobilier, ...

La Commission Urbanisme/Environnement, saisie de cette synthèse, a donné un avis défavorable, à l'unanimité, dans sa séance du lundi 19 février 2024.

Le Maire demande, sur la base des conclusions apportées et des aspects négatifs relevés, de donner un avis défavorable à ce projet porté par M. Pétilon.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne un avis défavorable** à l'installation d'une unité de traitement de déchets dangereux et non dangereux sur le territoire de la commune de Givet présentée par la société Givet Recycling.